

Des Princes &c. Septembre 1752. 183

Ce qui est plus étonnant, SIRE, c'est que le Parlement prétend, par cet Arrêt, garantir votre Royaume du Schisme : Mais si véritablement il le veut, l'autorité qu'il tient de Votre Majesté lui suffit. Il n'a qu'à punir ceux qui, en rejetant la Bulle, désobéissent tout-à-la-fois & à l'Eglise & à Votre Majesté : Mais vouloir, pour éviter le Schisme, qu'on reçoive indifféremment la bonne & la mauvaise Doctrine, & qu'on communie les malades, qu'ils soient soumis ou non, c'est vouloir que l'Eglise de France devienne impure dans la Foi, & sacrilège dans la réception des Sacremens, sous le prétexte d'empêcher qu'elle soit desunie.

Pose le dire, SIRE, si cet Arrêt subsiste, il sera l'époque de l'état affreux où va tomber la Religion dans votre Royaume, le plus florissant de l'Eglise Catholique. On trouvera quelques mauvais Prêtres qui porteront les Sacremens aux rebelles, par la crainte des Magistrats : Mais on en verra une infinité qui aimeront mieux tout souffrir, que de profaner le Corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Les bons Curés ainsi que je l'éprouve dans mon Diocèse, poursuivis à outrance par le Parlement, abandonneront leurs Paroisses ; & pour comble de malheur ils ne pourront être remplacés, parce que leurs successeurs auroient aussi le même sort. Les Eglises par-là demeureront sans Pasteurs, jusqu'à ce qu'il plaise à Votre Majesté de faire cesser cette persécution ; en laissant aux Ministres de Jésus-Christ la pleine administration des Sacremens.

Ah SIRE ! n'abandonnez point les Evêques & les Curés aux violences d'une Compagnie si étrangement prévenue contre-eux. Je le dis avec confiance : Votre Majesté ne risque rien d'abandonner ses sujets, pour l'administration des Sacremens, à la sagesse de leurs Evêques. Quand il s'agit de la Communion
des